

**Mairie de Draguignan**



**Département du Var**

**COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS  
PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL À L'OCCASION DE SA RÉUNION  
DU JEUDI 8 JUILLET 2021**

À quatorze heures, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sans public, en salle des Cordeliers en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

Afin d'en satisfaire le caractère public, cette séance a été retransmise en direct par voie électronique.

**PRÉSENTS :**

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, FRANCK GRIGOLO

**PROCURATIONS :**

HUGUES BONNET à DANIELLE ADOUX COPIN, ALAIN VIGIER à JEAN-YVES FORT (De la délibération n° 2021-80 à 2021-111), ANNE-MARIE COLOMBANI à BRUNO SCRIVO, RENÉ DIES à JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU à JEAN-DANIEL SANTONI, PHILIPPE SCHRECK à FRANCK GRIGOLO, MATHIEU WERTH à CHRISTINE VILLELONGUE

**ABSENT :**

**Secrétaire de Séance :** GRÉGORY LOEW

- Monsieur le Maire déclare la séance ouverte,

- Passant à l'examen de l'ordre du jour,

**2021-80 Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation de compétence qui lui a été accordée par le conseil municipal conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT pour la période du 30 avril au 14 juin 2021**

Rapporteur : Richard STRAMBIO

- prend acte des décisions prises par Monsieur Richard STRAMBIO, Maire de Draguignan, au cours de la période allant du 30 avril au 14 juin 2021, en vertu de la délégation de compétences qui lui a été accordée par l'assemblée délibérante par délibération n° 2020-031 du 11 juin 2020 conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

**2021-81 Élection des représentants de la commune au sein du conseil d'administration du centre communal d'action social**

Rapporteur : Alain HAINAULT

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ

- approuve les listes des membres du Conseil Municipal, candidats pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS comme ci-dessous ;

	Noms / Prénoms
Liste « Draguignan au cœur »	DUBOUIS Brigitte HAINAUT Alain AUBOURG BASTIANI Laureline MAURICE Françoise NERVI SITA Sylviane ZERBONE Martine
Liste « Mieux dans ma ville »	DIQUELOU Camille
Liste « Rassemblement Dracénois Génération Draguignan »	SCHRECK Philippe

- élit, en plus du Maire Président de droit, les 8 membres du Conseil Municipal appelés à siéger au Conseil d'Administration du CCAS, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

## **2021-82 Modification de la composition du comité consultatifs extra-municipal et des relations extérieures**

Rapporteur : Stéphan CERET JACQUET

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ

- désigne M. Franck GRIGOLO en tant que nouveau membre du comité consultatif extra-municipal de jumelage et des relations extérieures ;
- arrête la nouvelle composition dudit comité comme suit :

	Noms / Prénoms
Liste « Draguignan au cœur »	PRÉMOSELLI Christine LOEW Grégory DUFOUR Sophie FORT Jean-Yves BONNET Hugues BONNABEL Bernard AUBOURG-BASTIANI Laureline NERVI SITA Sylviane TYLINSKI Richard LORCET Evelyne GORDE Olivier
Liste « Mieux dans ma ville »	SANTONI Jean-Daniel DIQUELOU Camille
Liste « Rassemblement Dracénois Génération Draguignan »	GRIGOLO Franck
Liste « Draguignan, plus loin ensemble »	WERTH Mathieu

## **2021-83 Modification de la composition de la commission communale « Urbanisme et transition écologique et solidaire »**

Rapporteur : Danielle ADOUX COPIN

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ

- désigne M. Franck GRIGOLO en tant que nouveau membre de la commission « Urbanisme et transition écologique et solidaire » ;
- arrête la nouvelle composition de ladite commission comme suit :

	Noms / Prénoms
Liste « Draguignan au cœur »	ADOUX COPIN Danielle FRANCIN Sylvie DUFOUR Sophie PONTE Michel BONNET Hugues LOEW Grégory
Liste « Mieux dans ma ville »	MIGLIOLI Jean-Bernard VILLELONGUE Christine
Liste « Rassemblement Dracénois Génération Draguignan »	GRIGOLO Franck
Liste « Draguignan, plus loin ensemble »	WERTH Mathieu

**2021-84 Convention et protocole entre la commune et le parquet du tribunal judiciaire de Draguignan relatifs à la procédure de transaction et à la prise en charge du travail non rémunéré**

Rapporteur : Jean-Yves FORT

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ

- approuve les termes de la convention entre la Commune de Draguignan et le Parquet du Tribunal Judiciaire de la ville relative à la procédure de transaction ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent ;
- approuve les termes du protocole entre la Commune de Draguignan et le Parquet du Tribunal Judiciaire de la ville relatif à la prise en charge des personnes condamnées à exécuter un travail non rémunéré ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ledit protocole ainsi que tout acte y afférent.

**2021-85 Mesure exceptionnelle d'exonération et de réduction de la redevance d'occupation du domaine public pour exercice d'une activité commerciale dans le cadre de l'épidémie de COVID-19**

Rapporteur : Christine NICCOLETTI

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ

- exonère totalement les professionnels disposant d'une autorisation d'occupation précaire du domaine public et utilisant à des fins commerciales le domaine public, de la redevance due au titre de la période du 19 mai au 30 juin 2021 ;
- applique une réduction de 50 % sur les tarifs fixés par la délibération municipale n° 2018-185 du 18 décembre 2015, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021 jusqu'au 30 septembre 2021.

Ces mesures seront appliquées en ce qui concerne les utilisations suivantes : terrasse, étalages, mobilier d'appel et décoratif, appareils réfrigérés, rôtissoires, manège fixe.

**2021-86 Constitution d'un groupement de commandes entre la commune et Dracénie Provence Verdon agglomération pour un marché de services de transports occasionnels**

Rapporteur : Sophie DUFOUR

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ

- approuve le principe d'adhésion au groupement de commandes coordonné par DPVa pour les prestations et le projet de convention ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document constitutif de groupement afférent et à représenter la commune dans le cadre des relations avec le coordonnateur ;
- dit que la commission d'appel d'offres de DPVa sera compétente pour l'attribution des marchés, au nom des membres du groupement si une procédure formalisée est nécessaire ;
- dit qu'en cas de procédure adaptée, les règles propres au coordonnateur s'appliqueront ;

- dit que Monsieur le Président de DPVa, en sa qualité de représentant légal du coordonnateur du groupement nouvellement constitué, est autorisé à procéder au lancement des consultations en vue de la passation du marché portant sur les prestations susvisées ;
- autorise le coordonnateur à procéder à toutes les mesures nécessaires à la passation et à l'exécution du marché selon les principes énoncés par la convention de groupement.

**2021-87 Opération programmée d'amélioration de l'habitat – Renouvellement urbain : attribution d'une aide financière**

Rapporteur : Sylvie FRANCCIN

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ

- o attribue aux propriétaires l'aide financière selon le tableau susvisé au titre des travaux réalisés conformément aux critères et objectifs de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain du centre-ville de Draguignan pour la période 2018-2023 ;

Bénéficiaire	Qualité	Nature des travaux	Montant des travaux hors taxes	Plafond ou Montant subventionnable applicable	Montant de la subvention de la Commune	Taux de participation de la Commune
Appartement 18 place du Marché Parcelle AB 932	Propriétaire occupant	Rénovation globale du logement	26 935,89€	25 606,57€	2 560,66 €	10 %
Appartement 6 place Portaiguère Parcelle AB 1095	Propriétaire occupant	Travaux énergétiques	9 050,00 €	9 050,00 €	355,75 €	4 %
Appartement 12 bd Foch Parcelle AB 1501	Propriétaire occupant	Travaux énergétiques	22 773,10€	22 000,00€	2 000,00€	10%
Copropriété 28 rue de Trans Parcelle AB 649	Syndic de copropriété	Réfection toiture	5 989,00€	5 989,00€	1 197,80€	20%
Copropriété 4rue CISSON Parcelle AB 1020	Syndic de copropriété	Aide à la structuration des copropriétés	2 000,00€	2 000,00€	1 000,00€	Fixe
Monopropriété 20 rue de Trans Parcelle AB 645	Propriétaire bailleur	Travaux de ravalement de façade côté rue des jardins	13 735,09€	13 735,09€	4120,53€	30%
Monopropriété 8 BD Jean jaurès Parcelle AB 626	Propriétaire bailleur	Travaux de ravalement des façades	35 445,20€	35 445,20€	10 633,56 €	30%

- dit que si le montant définitif de travaux est différent de celui figurant dans le tableau ci-dessus, la subvention sera versée dans les conditions susvisées ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent ;
- dit que les crédits correspondants sont prévus au chapitre 20422 fonction 824 du budget principal de la Commune de l'exercice 2021.

### **2021-88 Convention de dépôt d'un piano à la Chapelle de l'Observance**

Rapporteur : Richard STRAMBIO

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ

- approuve les termes de la convention de dépôt à intervenir entre la commune de Draguignan et Madame Raminta NEVERDAUSKAITE ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

### **2021-89 Demande de renouvellement de licences d'entrepreneur de spectacles**

Rapporteur : Christine NICCOLETTI

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ

- autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de renouvellement de licences d'entrepreneur de spectacles de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégorie auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles tous les cinq ans ;
- autorise Monsieur le Maire à devenir titulaire, au nom de la Commune, de ces licences d'entrepreneur de spectacles vivants ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

### **2021-90 Sectorisation des écoles publiques de la commune de Draguignan : année scolaire 2021/2022**

Rapporteur : Brigitte DUBOUIS

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ

- abroge la délibération n° 2019-230 en date du 16 décembre 2019 ;
- approuve les modifications présentées ci-dessous et de fait adopter le nouveau découpage sectoriel des écoles publiques de la commune de Draguignan ;

CODE	NOM RUE	DECOUPAGE N°	ANCIEN SECTEUR	NOUVEAU SECTEUR
ARME	Avenue du 15 <sup>e</sup> corps d'armée	/	GIONO/GIONO	JAURES/JAURES
BAGU	Chemin du Baguier	/	ZAY/FERRY-DAUDET	BROSSOLETTE/BROSSOLETTE
BERG	Chemin des Berges	/	ECUREUILS/ARENE	JAURES/JAURES
BLAN	Chemin de Blancon	/	ZAY/FERRY-DAUDET	AICARD/FERRY-DAUDET
CALA	Chemin de la Calade	/	MIREUR/MIREUR	MARRONNIERS/MARRONNIERS
CHEN	Chemin des Vieux Chênes	/	ECUREUILS/BREL	BREL/BREL
COLO	Chemin de Colombaille	/	ZAY/FERRY-DAUDET	AICARD/FERRY-DAUDET
FAIS	Chemin des Faïsses	Du 1151 au 9999	ECUREUILS/BREL	BREL/BREL

GALL	Avenue Maréchal Galliéni	/	ECUREUILS/BREL	BREL/BREL
GAND	Chemin de la Vallée de Gandy	/	ECUREUILS/BREL	BREL/BREL
LOUP	Chemin du Pas du Loup	/	ZAY/FERRY-DAUDET	AICARD/FERRY-DAUDET
MERM	Boulevard Mermoz	/	ECUREUILS/ARENE	JAURES/JAURES
MOUL	Chemin de la Pierre du Moulin	/	ECUREUILS/ARENE	ARENE/ARENE
PIGN	Rue du Train des Pignes	/	GIONO/GIONO	JAURES/JAURES
TEMP	Chemin des Templiers	/	ECUREUILS/ARENE	JAURES/JAURES
VIDA	Rue Hélène Vidal	/	GIONO/GIONO	JAURES/JAURES
WALE	Rue Lech Walesa	/	GIONO/GIONO	JAURES/JAURES

- décide que cette sectorisation sera effective dès l'année scolaire 2021/2022 ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à accorder à titre exceptionnel des dérogations justifiées par des motifs familiaux ou professionnels.

**2021-91 Répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques : approbation d'un protocole d'accord bipartite Draguignan / Sainte-Maxime**

Rapporteur : Brigitte DUBOUIS

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ

- acte la dénonciation par la commune de Sainte-Maxime du protocole d'accord bipartite en cours ;
- approuve les termes du protocole bipartite à venir entre les communes de Draguignan et de Sainte-Maxime, et valide le montant forfaitaire proposé qui tient compte du coût de fonctionnement des écoles de la Commune d'accueil et de la Commune de résidence (projet joint), ainsi que des particularités géographiques et scolaires de chaque commune ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord définitif applicable à compter de l'année scolaire 2021/2022 et renouvelable tacitement 5 fois.

**2021-92 Changement d'appellation du relais d'assistants maternels « La Ruche de Maya » en relais petite enfance « Les Souléiés »**

Rapporteur : Alain HAINAUT

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ

- approuve le changement de dénomination du relais d'assistants maternels « La Ruche De Maya », en relais petite enfance « Les Souléiés ».

**2021-93 Révision des règlements de fonctionnement des établissements de la petite enfance**

Rapporteur : Alain HAINAUT

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ

- abroge les projets d'établissement et les règlements de fonctionnement des établissements de la petite enfance approuvés par délibération municipale n° 2020-122 en date du 22 septembre 2020;
- approuve les termes des nouveaux règlements de fonctionnement et projets d'établissements des établissements de la petite enfance et autoriser M. le Maire à les signer.

**2021-94 Modification des règlements intérieurs des accueils de loisirs périscolaires du matin et du soir, périscolaire du mercredi et extrascolaires des vacances**

Rapporteur : Brigitte DUBOUIS

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ

- abroge les règlements intérieurs des accueils de loisirs périscolaires du matin et du soir, périscolaires du mercredi et extrascolaires des vacances, approuvés par délibérations municipales n°2020-141 en date du 20 octobre 2020 ;
- approuve les termes des nouveaux règlements intérieurs des accueils de loisirs périscolaires du matin et du soir, périscolaires du mercredi et extrascolaires des vacances et autoriser Monsieur le Maire à les signer ;
- rend effectifs au 1<sup>er</sup> septembre 2021 ces nouveaux règlements intérieurs des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires.

**2021-95 Convention de partenariat entre la commune de Draguignan et l'association « Les Papillons »**

Rapporteur : Brigitte DUBOUIS

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ

- approuve les termes de la convention de partenariat, à intervenir entre la Commune et l'association Les Papillons ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte y afférent.

**2021-96 Organisation de l'accueil de loisirs estival « Les P'tits futés » portant prévention du décrochage scolaire**

Rapporteur : Brigitte DUBOUIS

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ

- approuve l'organisation de l'accueil de loisirs estival « Les P'tits Futés » proposant aux enfants issus des écoles élémentaires de Draguignan, un accompagnement scolaire spécifique à leurs besoins et des activités de découverte, pour la période du 12 au 30 juillet 2021 au sein de l'école élémentaire Jean GIONO à Draguignan ;
- approuve les termes du règlement intérieur dudit accueil de loisirs estival portant prévention du décrochage scolaire ;
- approuve la gratuité de cet accueil pour les familles ;
- approuve, selon les nécessités, la reconduction de cette opération chaque année.



**2021-97 Convention de partenariat entre le pôle activités adaptées de la commune de Draguignan et le guichet unique et handicap du centre communal d'action social de Draguignan**

Rapporteur : Alain HAUNAUT

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ

- approuve les termes de la convention de partenariat entre le Pôle Activités Adaptées de la commune de Draguignan et le Guichet Unique Social et Handicap du Centre Communal d'Action Social de Draguignan ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

**2021-98 Rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur communal pour le recensement de la population 2022**

Rapporteur : Christine PRÉMOSELLI

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ

- fixe les conditions de rémunérations des agents recenseurs comme suit :
  - o 6 € bruts par feuille de logement (recensé, non enquêté, dossier d'adresses communes);
  - o 0,65 € brut par bulletin individuel collecté.
- fixe les conditions de rémunération de l'agent chargé des fonctions de coordonnateur et d'interlocuteur de l'INSEE, comme suite : 0,65 € brut par bulletin individuel collecté sur l'ensemble de la ville ;
- dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget principal de l'exercice 2022 chapitre 012.

**2021-99 Indemnités forfaitaires complémentaires pour consultations électorales**

Rapporteur : Richard STRAMBIO

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ

- approuve le versement, dans les conditions définies ci-dessus, de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour consultations électorales pour les agents de catégorie A qui ont participé à l'organisation des élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021.

**2021-100 Tableau des effectifs de la Commune et de la Régie Municipale des Parkings Dracénois**

Rapporteur : Richard STRAMBIO

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,

**Pour 33 voix Pour ;**

**Par 6 Abstentions :** Mesdames et Messieurs Jean-Bernard MIGLIOLI, Jean-Daniel SANTONI, René DIES, Christine VILLELONGUE, Camille DIQUELOU, Mathieu WERTH

- fixe le tableau des effectifs de la Commune et de la Régie Municipale des Parkings Dracénois.

**2021-101 Recrutement d'agents saisonniers pour les accueils de loisirs sans hébergement et fixation de leurs conditions de rémunération**

Rapporteur : Richard STRAMBIO

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ

- autorise Monsieur le Maire à procéder à ces recrutements dans les conditions définies ci-dessus
- dit que les rémunérations et charges seront imputées au chapitre 012 du budget de fonctionnement de la ville.

**2021-102 Convention entre le service départemental d'incendie et de secours du Var (SDIS) et la commune de Draguignan relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires pendant le temps de travail**

Rapporteur : Richard STRAMBIO

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ

- approuve la convention à la délibération relative à la disponibilité pendant le temps de travail, des sapeurs-pompiers volontaires employés de la Ville de Draguignan ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que ses annexes.

**2021-103 Rapports de la Commune et du CCAS en matière d'égalité professionnelle et plan d'action triennal (2021-2023)**

Rapporteur : Richard STRAMBIO

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ

- prend acte du rapport de la Commune en matière d'égalité professionnelle.

**2021-104 Modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme**

Rapporteur : Danielle ADOUX COPIN

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ

- arrête les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU ;
- dit qu'il sera porté à la connaissance du public un avis précisant les modalités de la mise à disposition au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition dans un journal diffusé dans le département. Cet avis sera affiché en Mairie et publié sur le site de la Commune dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition ;
- dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

**2021-105 Convention de passage entre la commune de Draguignan, l'Office National des Forêts et la société Towercast**

Rapporteur : Danielle ADOUX COPIN

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ

- approuve la signature de la convention de passage sur le chemin forestier dit du "Grelon" des agents de la société Towercast pour permettre l'entretien de leurs antennes émettrices de radio situées sur la parcelle privée A6, sans contrepartie financière.

**2021-106 Signature d'une convention avec la société orange pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communication électroniques**

Rapporteur : Grégory LOEW

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la société Orange portant enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange sur le boulevard Léon Blum ainsi que tout acte afférent à sa conclusion et son exécution.

**2021-107 Dénomination de l'avenue Julien et Thérèse CAZELLES à Draguignan**

Rapporteur : Christine PRÉMOSELLI

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ

- renomme l'avenue Julien Cazelles, située entre le rond-point Claude Dufour et l'avenue du Général De Gaulle « avenue Julien et Thérèse Cazelles».

**2021-108 Dénomination du rond-point au cimetière paysager Hadj BOUZABOUNE MANSOUR**

Rapporteur : Jean-Yves FORT

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ

- dénomme le giratoire situé sur l'avenue du Maréchal Gallieni et l'Allée des Sorbiers et donnant accès au Cimetière Paysager « place Hadj BOUZABOUNE MANSOUR».

**2021-109 Lutte contre les inondations projet d'aménagement hydraulique de la Nartuby dans la traversée urbaine de Draguignan et de Trans-en-Provence : avis au regard des incidences environnementales notables du projet sur le territoire dans le cadre de l'article R181-380 du Code de l'environnement**

Rapporteur : Jean-Pierre SOUZA

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ

- émet un avis FAVORABLE au Dossier d'Autorisation Environnementale de l'action 35 du PAPI Complet Argens et Côtiers de l'Esterel portant sur les aménagements hydrauliques de la Nartuby dans la traversée urbaine de Draguignan et de Trans-en-Provence.

**2021-110 Appel à manifestations d'intérêt du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) : candidature de la commune de Draguignan**

Rapporteur : Richard STRAMBIO

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ

- autorise Monsieur le Maire à déposer la candidature de la Commune de Draguignan au côté de Dracénie Provence Verdon agglomération à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM), « Au cœur des territoires », et à signer tout document y afférant ;
- prend acte que Monsieur le Maire sollicitera toutes les subventions au taux le plus élevé possible, auprès de l'ensemble des partenaires susceptibles d'intervenir, pour les actions relatives à ce dispositif.

**2021-111 Instauration d'une gestion des investissements en autorisation de programme / crédits de paiement (AP/CP)**

Rapporteur : François GIBAUD

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,

**Pour 33 voix Pour ;**

**Par 6 Abstentions :** Mesdames et Messieurs Jean-Bernard MIGLIOLI, Jean-Daniel SANTONI, René DIES, Christine VILLELONGUE, Camille DIQUELOU, Mathieu WERTH

- crée huit autorisations de programme/crédits de paiement ;
- adopte l'échéancier de ces AP/CP.

**2021-112 Budget principal de la commune de l'exercice 2021 : décision modificative n° 2**

Rapporteur : François GIBAUD

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,

**Pour 33 voix Pour ;**

**Par 6 Abstentions :** Mesdames et Messieurs Jean-Bernard MIGLIOLI, Jean-Daniel SANTONI, René DIES, Christine VILLELONGUE, Camille DIQUELOU, Mathieu WERTH

- adopte, par chapitre, la décision modificative n° 2 du budget principal de la Commune de l'exercice 2021.

**2021-113 Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement au profit de l'association de prévention spécialisée « APS »**

Rapporteur : Grégory LOEW

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ

- attribue une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 7 636 € en faveur de l'association « APS » ;
- dit que ces crédits seront prélevés à l'article 6574 du budget principal de l'exercice 2021.

**2021-114 Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement au profit de l'association de prévention spécialisée « Créations Éphémères »**

Rapporteur : Bernard BONNABEL

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ

- attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € en faveur de l'Association Créations Éphémères en vue de l'aider à pérenniser ses formations ;
- dit que les crédits correspondants sont prélevés à l'article 6574 du budget principal de la Commune de l'exercice 2021.

**2021-115 Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement au profit de l'association de prévention spécialisée « Club Subaquatique Dracénois »**

Rapporteur : Bernard BONNABEL

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ

- attribue une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 900 € en faveur de l'Association Club Subaquatique Dracénois ;
- dit que les crédits correspondants sont prélevés à l'article 6574 du budget principal de la Commune de l'exercice 2021.

À Draguignan, le / 8 JUIL. 2021



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

